

RCS : BASSE TERRE

Code greffe : 9711

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BASSE TERRE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2018 B 00521

Numéro SIREN : 840 971 402

Nom ou dénomination : "HOT WASH" CAR WASH

Ce dépôt a été enregistré le 03/08/2021 sous le numéro de dépôt B2021/001756

BILAN ACTIF

Période du 01/01/2019 au 31/12/2019

Présenté en Euros

Edité le 08/04/2021

ACTIF	Exercice clos le				du 01/03/2018	
	31/12/2019				au 31/12/2018	
	(12 mois)				(10 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Capital souscrit non appelé (0)						
Actif Immobilisé						
Frais d'établissement						
Recherche et développement						
Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires						
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles						
Terrains						
Constructions	10 100	4 021	6 079	30,05	8 272	27,66
Installations techniques, matériel & outillage industriels	21 124	8 526	12 598	62,28	17 248	57,67
Autres immobilisations corporelles						
Immobilisations en cours						
Avances & acomptes						
Participations évaluées selon mise en équivalence						
Autres Participations						
Créances rattachées à des participations						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières						
TOTAL (I)	31 224	12 547	18 677	92,33	25 521	85,34
Actif circulant						
Matières premières, approvisionnements						
En cours de production de biens						
En cours de production de services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
Avances & acomptes versés sur commandes						
Clients et comptes rattachés						
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs						
. Personnel						
. Organismes sociaux						
. Etat, impôts sur les bénéfices						
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires						
. Autres						
Capital souscrit et appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement						
Instruments financiers à terme et jetons détenus						
Disponibilités	1 552		1 552	7,67	4 385	14,66
Charges constatées d'avance						
TOTAL (II)	1 552		1 552	7,67	4 385	14,66
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des obligations (IV)						
Ecarts de conversion et différences d'évaluation actif (V)						
TOTAL ACTIF (0 à V)	32 775	12 547	20 228	100,00	29 906	100,00

BILAN PASSIF

Période du 01/01/2019 au 31/12/2019

Présenté en Euros

Edité le 08/04/2021

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2019 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2018 (10 mois)	
Capitaux propres				
Capital social ou individuel (dont versé : 500)	500	2,47	500	1,67
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...				
Ecart de réévaluation				
Réserve légale	50	0,25		
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à nouveau	18 051	89,24		
Résultat de l'exercice	-30 741	-151,96	18 101	60,53
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL (I)	-12 140	-60,01	18 601	62,20
Produits des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
TOTAL (II)				
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
TOTAL (III)				
Emprunts et dettes				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres Emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
. Emprunts				
. Découverts, concours bancaires				
Emprunts et dettes financières diverses				
. Divers				
. Associés	5 739	28,37		
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	587	2,90	1 336	4,47
Dettes fiscales et sociales				
. Personnel	2 579	12,75	2 940	9,83
. Organismes sociaux	19 231	95,07	3 514	11,75
. Etat, impôts sur les bénéfices	2 011	9,94	2 011	6,72
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	847	4,19	828	2,77
. Etat, obligations cautionnées				
. Autres impôts, taxes et assimilés	1 375	6,80	676	2,26
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes				
Instruments financiers à terme				
Produits constatés d'avance				
TOTAL (IV)	32 368	160,02	11 305	37,80
Ecart de conversion et différences d'évaluation passif (V)				
TOTAL PASSIF (I à V)	20 228	100,00	29 906	100,00

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2019 au 31/12/2019

Présenté en Euros

Edité le 08/04/2021

COMPTE DE RÉSULTAT	Exercice clos le 31/12/2019 (12 mois)	du 01/03/2018 au 31/12/2018 (10 mois)	Variation absolue (12 / 10)	%
--------------------	---	---	-----------------------------------	---

	France	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%
Ventes de marchandises								
Production vendue biens								
Production vendue services	59 839		59 839	100,00	49 399	100,00	10 440	21,13
Chiffres d'Affaires Nets	59 839		59 839	100,00	49 399	100,00	10 440	21,13

Production stockée								
Production immobilisée								
Subventions d'exploitation			2 150	3,59			2 150	N/S
Reprises sur amortis. et prov., transfert de charges								
Autres produits			5	0,01			5	N/S
Total des produits d'exploitation (I)			61 994	103,60	49 399	100,00	12 595	25,50
Achats de marchandises (y compris droits de douane)								
Variation de stock (marchandises)						1 025	2,07	-1 025 -100,00
Achats de matières premières et autres approvisionnements								
Variation de stock (matières premières et autres approv.)								
Autres achats et charges externes			15 666	26,18	10 364	20,98	5 302	51,16
Impôts, taxes et versements assimilés			1 375	2,30	676	1,37	699	103,40
Salaires et traitements			49 800	83,22	10 098	20,44	39 702	393,17
Charges sociales			13 562	22,66	1 420	2,87	12 142	855,07
Dotations aux amortissements sur immobilisations			6 844	11,44	5 703	11,54	1 141	20,01
Dotations aux provisions sur immobilisations								
Dotations aux provisions sur actif circulant								
Dotations aux provisions pour risques et charges								
Autres charges			126	0,21			126	N/S
Total des charges d'exploitation (II)			87 371	146,01	29 287	59,29	58 084	198,33
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			-25 377	-42,40	20 112	40,71	-45 489	-226,17
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun								
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)								
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)								
Produits financiers de participations								
Produits des autres valeurs mobilières et créances								
Autres intérêts et produits assimilés								
Reprises sur provisions et transferts de charges								
Différences positives de change			0	0,00				
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement								
Total des produits financiers (V)			0	0,00				
Dotations financières aux amortissements et provisions								
Intérêts et charges assimilées								
Différences négatives de change			16	0,03			16	N/S
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières placements								
Total des charges financières (VI)			16	0,03			16	N/S
RÉSULTAT FINANCIER (V-VI)			-16	-0,02			-16	N/S
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)			-25 394	-42,43	20 112	40,71	-45 506	-226,25

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2019 au 31/12/2019

Présenté en Euros

Edité le 08/04/2021

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/12/2019 (12 mois)		du 01/03/2018 au 31/12/2018 (10 mois)		Variation absolue (12 / 10)	%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion						
Produits exceptionnels sur opérations en capital						
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Total des produits exceptionnels (VII)						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	5 347	8,94			5 347	N/S
Charges exceptionnelles sur opérations en capital						
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions						
Total des charges exceptionnelles (VIII)	5 347	8,94			5 347	N/S
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	-5 347	-8,93			-5 347	N/S
Participation des salariés (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)			2 011	4,07	-2 011	-100,00
Total des Produits (I+III+V+VII)	61 994	103,60	49 399	100,00	12 595	25,50
Total des Charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	92 735	154,97	31 298	63,36	61 437	196,30
RÉSULTAT NET	-30 741	-51,36	18 101	36,64	-48 842	-269,82
	<i>Perte</i>		<i>Bénéfice</i>			
Dont Crédit-bail mobilier						
Dont Crédit-bail immobilier						

PREAMBULE

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2019 dont le total est de 20 228,31 E et au compte de résultat de l'exercice dégageant un résultat de -30 740,70 E, présenté sous forme de liste.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2019 au 31/12/2019.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

L'exercice précédent avait une durée de 10 mois recouvrant la période du 01/03/2018 au 31/12/2018.



REGLES ET METHODES COMPTABLES

- Règles et méthodes comptables
- Changements de méthode

COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

- Etat des immobilisations
- Etat des amortissements

Informations et commentaires sur :

- Charges à payer et avoirs à établir
- Composition du capital social
- Ventilation du chiffre d'affaires net

ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

- Effectif moyen
- Résultat des 5 derniers exercices

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes:

1.1 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

Type	Durée
Logiciels informatiques	de 01 à 03 ans
Brevets	07 ans
Agencements, aménagements des terrains	de 06 à 10 ans
Constructions	de 10 à 20 ans
Agencement des constructions	12 ans
Matériel et outillage industriels	05 ans
Agencements, aménagements, installations	de 06 à 10 ans
Matériel de transport	04 ans
Matériel de bureau et informatique	de 03 à 10 ans
Mobilier	de 05 à 10 ans

1.2 - CREANCES ET DETTES

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

2 - CHANGEMENTS DE METHODE

Les méthodes d'évaluation et de présentation des comptes annuels retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Etablissement des états financiers en conformité avec :

- le règlement de l'Autorité des Normes Comptables N°2017-01 du 05 mai 2017, modifié par le règlement ANC N°2017-03 du 03 novembre 2017
- les articles L123-12 à L123-28 du Code du Commerce 2017 et mis à jour des différents règlements complémentaires à la date d'établissement des comptes annuels.

ANNEXE

Période du 01/01/2019 au 31/12/2019

Aux comptes annuels présentée en Euro

Edité le 19/04/2021

3 - ETAT DES IMMOBILISATIONS

ACTIF IMMOBILISE	Valeur brute des immos au début d'exo	Augmentat'	Diminutions	Valeur brute des immos à fin d'exo	Réév. légale Valeur d'orig. à fin d'exo
Fonds commercial					
Autres					
Terrains					
Constructions	10 100			10 100	
Install. tech., matériel, outill. industriels	21 124			21 124	
Install. générales, agencements divers					
Matériel de transport					
Autres immobilisations corporelles					
Immobilisations financières					
TOTAL	31 224			31 224	

ANNEXE

Période du 01/01/2019 au 31/12/2019

Aux comptes annuels présentée en Euro

Edité le 19/04/2021

4 - ETAT DES AMORTISSEMENTS

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Montant des amortiss. au début d'exo	Augmentat' Dotations de l'exercice	Diminutions Amort. aff. élém. sortis	Montant des amortiss. à fin d'exo
Immobilisations incorporelles				
Terrains				
Constructions	1 828	2 193		4 021
Install. techn., matériel et outillages industriels	3 875	4 651		8 526
Install. générales, agencem., aménagement. divers				
Matériel de transport				
Autres immobilisations corporelles				
TOTAL	5 703	6 844		12 547

ANNEXE

Période du 01/01/2019 au 31/12/2019

Aux comptes annuels présentée en Euro

Edité le 19/04/2021

RÉSULTATS DES 5 DERNIERS EXERCICES

<u>Nature des Indications / Périodes</u> <u>Durée de l'exercice</u>	31/12/2019 12 mois	31/12/2018 10 mois	28/02/2018 mois	28/02/2018 mois	28/02/2018 mois
<u>I - Situation financière en fin d'exercice</u>					
a) Capital social	500	500			
b) Nombre d'actions émises	50	50			
c) Nombre d'obligations convertibles en actions					
<u>II - Résultat global des opérations effectives</u>					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	59 839	49 399			
b) Bénéfice avant impôt, amortissements & provisions	-23 897	25 815			
c) Impôt sur les bénéfices		2 011			
d) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions	-23 897	23 804			
e) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions	-30 741	18 101			
f) Montants des bénéfices distribués					
g) Participation des salariés					
<u>III - Résultat des opérations réduit à une seule action</u>					
a) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions	-478	476			
b) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions	-615	362			
c) Dividende versé à chaque action					
<u>IV - Personnel :</u>					
a) Nombre de salariés	5	4			
b) Montant de la masse salariale	49 800	10 098			
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité sociale, oeuvres sociales...)	13 562	1 420			

Observations complémentaires

HOT WASH CAR WASH (SASU)
Société par action simplifiée à associé unique
Au capital de 500,00 Euros
Siège social : 69 LA BATTERIE. FRIAR'S BAY
97150 SAINT-MARTIN
R.C.S. : Basse Terre **840 971 402**

FEUILLE DE PRESENCE
à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle
du 08 Avril 2021

Associé Nom, Prénom & Adresse	Parts	Voix	Mandataires	Signatures
PAROTTE LIANDO 69 LA BATTERIE, FRIAR'S BAY 97150 SAINT-MARTIN	50	50		x
TOTAL	50	50		

Sur les 50 parts sociales composant le capital social, la feuille de présence fait apparaître qu'un associé est présent ou représenté, et totalise 50 parts ayant droit de vote, auxquelles sont attachées 50 voix.

A la présente sont annexés :

- pouvoirs
- formulaire de vote par correspondance.

Le P.D.G
M.PAROTTE Liando



HOT WASH CAR WASH (SASU)
Société par action simplifiée à associé unique
Au capital de 500,00 Euros
Siège social : 69 LA BATTERIE. FRIAR'S BAY
97150 SAINT-MARTIN
R.C.S. : Basse Terre 840 971 402

RAPPORT DE GESTION SUR LES OPERATIONS
DE L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2019

M. PAROTTE Liando, associé unique et gérant de la société HOT WASH CAR WASH (SASU), soussigne, en vue de l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2018, avoir établi le présent rapport de gestion sur la situation et l'activité de la Société durant l'exercice écoulé.

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement des comptes annuels sont conformes à la réglementation en vigueur et identiques à celles retenues pour l'exercice précédent.

L'annexe aux comptes annuels comporte toutes explications complémentaires.

1 . Situation et activité au cours de l'exercice :

Au cours de cet exercice social, nous avons réalisé un chiffre d'affaires net de **59 839,00** Euros contre **49 398,69** Euros au titre de l'exercice précédent.

Ce chiffre d'affaires est principalement constitué de prestation de services.

Nos charges d'exploitation se sont élevées globalement à **87 371,17** Euros pour l'exercice, contre **29 286,82** Euros pour l'exercice précédent.

Compte tenu de la structure de nos activités, les postes de charges les plus importants sont les suivants :

- Les autres achats et charges externes ressortent à **15 665,58** Euros au 31/12/2019 contre **10 363,60** Euros pour l'exercice précédent.
- Les impôts et taxes ressortent à **1 374,54** Euros au 31/12/2019 contre **676,01** Euros pour l'exercice précédent.
- Les salaires et traitements ressortent à **49 799,72** Euros au 31/12/2019 contre **10 098,16** Euros pour l'exercice précédent, et les charges sociales correspondantes à **13 561,87** Euros au 31/12/2019 et **1 420,49** Euros pour l'exercice précédent.
- Les dotations aux amortissements et provisions, quant à elles, ressortent à **6 843,91** Euros au 31/12/2019 contre **5 703,26** Euros pour l'exercice précédent.

Le résultat financier de l'exercice s'élève à **-16,25** Euros, contre **0** Euros pour l'exercice précédent.

Enfin, le résultat exceptionnel s'établit à **-5 347,08** Euros au 31/12/2019, contre **0** Euros au titre de l'exercice précédent.

En conséquence, et après déduction de toutes charges, impôts, et amortissements, notre résultat net se solde par une perte de **-30 740,70** Euros contre un bénéfice de **18 100,87** Euros au titre du précédent exercice.

Nous ne voyons pas d'autres éléments importants à vous communiquer au titre de l'exercice écoulé.

2 . Evènement important survenu depuis la clôture de l'exercice

Aucun événement important n'est survenu depuis la clôture de l'exercice.

3. Présentation des comptes annuels et affectation du résultat

Nous vous présentons les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2019 ainsi que l'évolution de leurs principaux postes par rapport à l'exercice précédent.

Bilan :

A l'actif:

- Les valeurs immobilisées brutes sont de **31 223,91** Euros, les amortissements et provisions correspondants de **12 547,17** Euros, soit un montant net de **18 676,74** Euros contre un montant net pour l'exercice précédent de **25 520,65** Euros.
- Les stocks et en-cours de production nets ressortent à **0** Euros, contre **0** Euros pour l'exercice précédent.
- Les créances et disponibilités nettes sont de **1 551,57** Euros, contre **4 384,92** Euros pour l'exercice précédent.

Au passif:

- Les capitaux propres s'élèvent à **-12 139,83** Euros, contre **18 600,87** Euros pour l'exercice antérieur.
- Les emprunts et dettes ressortent à **32 368,14** Euros contre **11 304,70** Euros l'année précédente.

Compte de résultat :

Les produits d'exploitation ressortent à **61 993,80** Euros au 31/12/2019, contre **49 398,69** Euros pour l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation s'établit à **-25 377,37** Euros, contre **20 111,87** Euros au titre de l'exercice précédent.

Par ailleurs, une comparaison plus détaillée des charges figure au paragraphe "Activité de la Société".

Résultats - Affectation :

L'exercice clos le **31/12/2019** fait ressortir **une perte** de **-30 740,70** Euros. A ce résultat s'ajoute le report à nouveau antérieur à hauteur de **18 050,87** Euros. Le résultat à affecter ressort ainsi à **-12 689,83** Euros.

Nous vous proposons d'affecter ce résultat de la façon suivante :

- Au report à nouveau pour un montant de **-30 690,70** Euros. Il passera ainsi de **18 050,87** Euros, à la somme de **-12 639,83** Euros après affectation.

- Le solde en pour un montant de **-50,00** Euros.

Nous vous précisons que, du fait de la perte apparue au titre de l'exercice écoulé, le montant des capitaux propres est devenu inférieur à la moitié du capital social, et qu'il conviendra donc, conformément aux dispositions de l'article L. 225-248 du Code de commerce, de statuer s'il y a lieu à dissolution anticipée de la société, dans un délai de quatre mois à compter de la présente Assemblée.

4. Rappel des dividendes distribués

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes, au titre des trois précédents exercices.

Il convient de vous informer qu'à compter du 1er janvier 2013, les revenus distribués sont imposables au barème progressif de l'impôt sur le revenu et que, conformément aux dispositions de l'article 117 quater modifié du Code général des impôts, est mis en place un prélèvement forfaitaire obligatoire de 21 %, non libératoire, et imputable ultérieurement sur l'impôt sur le revenu. Les personnes et revenus concernés par ce nouveau prélèvement sont précisés.

De plus, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes, imposés au barème progressif de l'impôt sur le revenu, qu'ils soient éligibles ou non à l'abattement de 40 %, sont retenus à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France ; ils devront être versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

5. Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquets du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

6. Tableau des résultats

Au présent rapport est annexé, conformément aux dispositions de l'article R. 225-102 du Code de commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de la Société au cours de chacun des exercices clos depuis sa constitution.

Nous espérons que les résolutions qui vous sont proposées recevront votre agrément et que vous voudrez bien donner quitus de sa gestion à votre gérant, pour l'exercice écoulé.

Fait à Saint-Martin
Le 08 Avril 2021

Le P.D.G
M. PAROTTE Liando



HOT WASH CAR WASH (SASU)
Société par action simplifiée à associé unique
Au capital de 500,00 Euros
Siège social : 69 LA BATTERIE. FRIAR'S BAY
97150 SAINT-MARTIN
R.C.S. : Basse Terre 840 971 402

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE ANNUELLE DU 08 Avril 2021

L'an deux mille vingt et un, et le huit Avril, à Onze heures, l'associé de la société par action simplifiée à associé unique au capital de 500 € s'est réuni au siège social de la société, en assemblée générale ordinaire sur convocation de la présidence.

Monsieur **PAROTTE Liando**, associé unique de la société **HOT WASH CAR WASH (SASU)**.

Total de parts présentes ou représentées : 50. Sur les 50 parts composant le capital social.

Monsieur **PAROTTE Liando**, préside la séance en qualité de Président.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice ;
- l'inventaire, les compte de résultat, le bilan, et l'annexe de l'exercice clos au 31/12/2018.
- le texte des résolutions proposés.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés à l'associé unique ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le Président rappelle que l'Assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion sur l'activité de la société et sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2018 ;
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2018 et quitus aux administrateurs ;
- Affectation des résultats ;
- Questions diverses.

PL

Le Président donne lecture du rapport de gestion du conseil d'administration.

Le Président ouvre la discussion.

Le Président répond d'abord aux questions écrites de l'associé unique.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

Première résolution :

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la présidence sur l'activité de la société et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2019 approuve ledit rapport de gestion ainsi que l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2019 lesquels font apparaître **une perte de -30 740,70** Euros.

En conséquence, l'Assemblée Générale donne quitus entier et sans réserve au Président de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

En conséquence, l'Assemblée Générale donne aux dirigeants quitus de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice écoulé.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution :

Résultat – Affectation

L'associé unique entérine les comptes de l'exercice clos le **31/12/2019** faisant ressortir **une perte de -30 740,70** Euros. A ce résultat s'ajoute le report à nouveau antérieur à hauteur de **18 050,87** Euros. Le résultat à affecter ressort ainsi à **-12 689,83** Euros.

L'associé unique décide d'affecter le résultat de **-12 689,83** Euros, de la façon suivante :

- Au report à nouveau pour un montant de **-30 690,70** Euros. Il passera ainsi de **18 050,87** Euros, à la somme de **-12 639,83** Euros après affectation.
- Le solde en pour un montant de **-50,00** Euros.

L'associé unique constate que, du fait de la perte apparue au titre de l'exercice écoulé, le montant des capitaux propres est devenu inférieur à la moitié du capital social, et qu'il conviendra donc, conformément aux dispositions de l'article L. 225-248, al.1 du Code de commerce, de statuer en Assemblée Générale Extraordinaire, s'il y a lieu à dissolution anticipée ou non de la société, dans un délai de quatre mois à compter de la présente Assemblée.

Rappel des dividendes distribués

L'associé unique prend acte qu'il n'a pas été distribué de dividende au titre des trois derniers exercices (art. 243 Bis du code général des impôts).

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquets du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

L'associé unique confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'associé unique.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Le Président

M. PAROTTE Liando



HOT WASH CAR WASH (SASU)
Société par action simplifiée à associé unique
Au capital de 500,00 Euros
Siège social : 69 LA BATTERIE. FRIAR'S BAY
97150 SAINT-MARTIN
R.C.S. : Basse Terre 840 971 402

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 08/04/2021
AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2019

Résultat – Affectation

L'associé unique entérine les comptes de l'exercice clos le **31/12/2019** faisant ressortir **une perte** de **-30 740,70** Euros. A ce résultat s'ajoute le report à nouveau antérieur à hauteur de **18 050,87** Euros. Le résultat à affecter ressort ainsi à **-12 689,83** Euros.

L'associé unique décide d'affecter le résultat de **-12 689,83** Euros, de la façon suivante :

- Au report à nouveau pour un montant de **-30 690,70** Euros. Il passera ainsi de **18 050,87** Euros, à la somme de **-12 639,83** Euros après affectation.
- Le solde en pour un montant de **-50,00** Euros.

L'associé unique constate que, du fait de la perte apparue au titre de l'exercice écoulé, le montant des capitaux propres est devenu inférieur à la moitié du capital social, et qu'il conviendra donc, conformément aux dispositions de l'article L. 225-248, al.1 du Code de commerce, de statuer en Assemblée Générale Extraordinaire, s'il y a lieu à dissolution anticipée ou non de la société, dans un délai de quatre mois à compter de la présente Assemblée.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée décide d'affecter **une perte** de **-30 740,70** Euros, de la façon suivante :

- Au report à nouveau pour un montant de **-30 690,70** Euros. Il passera ainsi de **18 050,87** Euros, à la somme de **-12 639,83** Euros après affectation.
- Le solde en pour un montant de **-50,00** Euros.

Nous vous précisons que, du fait de la perte apparue au titre de l'exercice écoulé, le montant des capitaux propres est devenu inférieur à la moitié du capital social, et qu'il conviendra donc, conformément aux dispositions de l'article L 225-248 du Code de commerce, de statuer en Assemblée Générale Extraordinaire, s'il y a lieu à dissolution anticipée ou non de la société, dans un délai de quatre mois à compter de la présente Assemblée.

Le P.D.G
M.PAROTTE Liando

